

Cancer du col de l'utérus

L'une des principales causes du cancer du col de l'utérus est l'infection par certains types de papillomavirus humains (HPV). Les jeunes femmes peuvent aujourd'hui se faire vacciner contre les types de HPV les plus dangereux. La vaccination devrait si possible intervenir avant le premier rapport sexuel.

La vaccination soulève beaucoup de questions. Nous répondons aux plus importantes d'entre elles.

Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus?

Le cancer du col de l'utérus («carcinome du col utérin» en jargon médical) se développe à l'endroit où l'utérus se prolonge dans le vagin. Les cellules cancéreuses se multiplient d'abord dans le col de l'utérus; elles peuvent ensuite se répandre elles-mêmes sur les ligaments de l'utérus et dans l'ensemble de l'utérus. A un stade avancé, le cancer s'étend aux organes voisins (par exemple la vessie ou le rectum) et peut former des métastases dans d'autres organes plus éloignés tels que les ganglions lymphatiques ou les poumons.

Le cancer du col de l'utérus est-il fréquent?

En Suisse, ce type de cancer frappe près de 250 femmes par année. Parmi elles, 90 en mourront. Près de la moitié des patientes ont moins de 50 ans. Dans les pays industrialisés, la fréquence du cancer du col de l'utérus a nettement baissé ces dernières décennies. Ce progrès est dû à l'amélioration de l'hygiène et aux mesures de dépistage («frottis» chez le gynécologue). Dans les pays en développement, le cancer du col de l'utérus est nettement plus fréquent et aboutit plus souvent au décès de la patiente. A l'échelle mondiale, il représente pour les femmes le deuxième type de cancer dans l'ordre de fréquence.

Quelles sont les causes du cancer du col de l'utérus?

Presque tous les cas de cancer du col de l'utérus sont provoqués par certaines formes de virus de verrue, les papillomavirus humains (HPV). On en connaît plus de 100 types qu'on désigne par des numéros afin de les distinguer.

Sur les 100 types de HPV, une quinzaine sont cancérigènes. Les deux HPV cancérigènes les plus fréquents sont les types HPV 16 et HPV 18: on les trouve chez environ 70 % des femmes atteintes d'un cancer du col de l'utérus. Mais il existe encore toute une série d'autres types de HPV susceptibles de provoquer le cancer. Les HPV se transmettent par le biais de relations sexuelles ou par un contact direct de peau à peau. On admet qu'environ 80 % des femmes et des hommes sexuellement actifs ont été infectés au moins une fois dans leur vie par un HPV. En général, les infections à HPV guérissent sans laisser de séquelle. Dans 2 à 3 % des cas seulement, l'infection devient chronique. Les virus s'incrusteront alors dans les cellules du col de l'utérus et y stimuleront la division cellulaire. Ce phénomène accroît le risque de voir apparaître un stade précurseur du cancer ou un cancer du col de l'utérus.

Le tabagisme est un autre facteur de risque pour le cancer du col de l'utérus.

Quelles sont les mesures de prévention et de dépistage?

Le cancer du col de l'utérus fait partie des rares types de cancer qui peuvent être décelés et traités précocement. Il est donc important que les femmes se soumettent

régulièrement à des examens gynécologiques de dépistage et fassent faire un «frottis» (test Pap). A l'aide d'une spatule, le gynécologue prélève des cellules de l'utérus et du col de l'utérus afin d'y rechercher d'éventuelles transformations malignes. Cette méthode permet de déceler déjà les stades précurseurs du cancer du col de l'utérus (précancérose) qui peuvent généralement être traités de manière relativement douce

Jusqu'à présent, les possibilités de prévenir le cancer du col de l'utérus étaient limitées. Des mesures telles qu'une bonne hygiène intime, l'usage de préservatifs et le renoncement au tabagisme peuvent certes réduire le risque, mais pas l'éliminer complètement. Ces derniers mois, des vaccins capables d'empêcher une infection par certains types de HPV ont toutefois fait leur apparition sur le marché.

Contre quoi la vaccination contre les infections HPV (vaccination HPV) assure-t-elle une protection?

Une vaccination HPV protège contre une infection par certains types de HPV: Le vaccin «Gardasil®» (sur le marché en Suisse) empêche une infection par les HPV de type 16 et 18, susceptibles de provoquer le cancer, ainsi que par les types 6 et 11 qui peuvent provoquer des verrues génitales. Le vaccin «Cervarix®» (pas sur le marché en Suisse) protège contre l'infection par les HPV de type 16 et 18. Une vaccination HPV abaisse considérablement le risque de cancer du col de l'utérus.

Contre quoi les vaccinations n'offrent-elles AUCUNE protection?

La vaccination HPV est souvent qualifiée de «vaccination contre le cancer» ou de «vaccination anticancéreuse». Ces appellations sont incorrectes, car elles donnent l'impression qu'on peut éliminer le risque de cancer, voire traiter le cancer par le biais d'une vaccination, ce qui n'est pas le cas

La vaccination HPV ne protège pas directement contre le cancer, mais contre l'infection par deux agents pathogènes (les HPV 16 et 18) potentiellement cancérogènes. Elle ne protège pas contre l'infection par d'autres types de HPV également susceptibles de provoquer le cancer. C'est pourquoi une femme vaccinée contre les HPV n'est pas complètement à l'abri du cancer du col de l'utérus.

Cependant, le risque de développer un cancer est beaucoup plus faible chez une femme vaccinée que chez une femme non vaccinée.

Si l'infection par les HPV 16 ou 18 précède la vaccination HPV, celle-ci ne réduira pas le risque de développer un cancer du col de l'utérus. De même, si une femme souffre déjà d'un cancer du col de l'utérus ou d'un stade précurseur du cancer avant la vaccination HPV, celle-ci n'aura aucune influence sur l'évolution de sa maladie.

Qui devrait se faire vacciner?

Le vaccin Gardasil® est autorisé pour la vaccination des filles et des jeunes femmes entre 9 et 26 ans. En Suisse, les experts sont d'avis qu'il faudrait si possible vacciner toutes les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, c'est-à-dire avant qu'elles ne soient actives sexuellement. Car le risque d'une infection par les HPV commence dès les premiers rapports sexuels.

En principe, il serait judicieux de vacciner également les garçons. Car si les hommes infectés par les HPV ne peuvent pas développer un cancer du col de l'utérus, ils peuvent par contre transmettre les virus à leurs partenaires et les mettre ainsi en danger.

Quelle est la durée de la protection assurée par le vaccin?

Les premières vaccinations HPV administrées dans le cadre d'études remontent à

environ cinq ans. Les expériences sur le long terme font donc encore défaut. La protection assurée par le vaccin dure toujours chez la plupart des personnes vaccinées voici cinq ans. On présume qu'elle tient au moins dix ans, éventuellement même à vie. Mais il n'y a pour le moment aucune certitude sur ce point.

Que coûte la vaccination HPV?

Une dose de la vaccination HPV avec Gardasil® coûte en Suisse 140 francs, la vaccination complète (trois doses de vaccins) 480 francs, les frais médicaux inclus. C'est un très gros montant comparé à d'autres vaccinations en vente sur le marché. Le coût élevé de la vaccination HPV posera problème, surtout dans les économies émergentes et dans les pays en développement. Dans les pays où la vaccination HPV serait particulièrement nécessaire, les personnes qui pourront se l'offrir sont peu nombreuses.

La vaccination HPV dispense-t-elle du frottis chez le gynécologue?

Non. Même les femmes qui ont été vaccinées contre les HPV devraient faire régulièrement un frottis chez leur gynécologue. La vaccination HPV ne protège pas contre tous les types de HPV cancérogènes, mais seulement contre les HPV 16 et 18. Toutes les femmes, vaccinées ou non, devraient demander à leur médecin à quel intervalle il est nécessaire de faire procéder à un frottis. Pour les femmes qui ne présentent aucun facteur de risque particulier par rapport au cancer du col de l'utérus (le médecin devrait également vérifier ce point-là) et qui ont eu deux fois de suite un frottis normal, il suffit en général de faire procéder à un frottis une fois tous les trois ans.

Qui prend en charge la vaccination? La situation actuelle en Suisse

En mai 2007, la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) a publié des recommandations complètes concernant la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV). En voici les points les plus importants:

- Toutes les filles de 11 à 14 ans (avant leur 15e anniversaire) devraient être vaccinées.
- Pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 2012, les jeunes femmes de 15 à 19 ans devraient, elles aussi, être vaccinées (vaccinations dites de rattrapage).
- Pour les femmes de plus de 19 ans, il s'agit d'établir individuellement si une vaccination est utile. La vaccination est autorisée jusqu'à 26 ans.

En ce qui concerne la prise en charge des coûts, le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes:

- A partir du 1er janvier 2008, les coûts de la vaccination contre le papillomavirus humain sont pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, à condition que la vaccination soit effectuée dans le cadre de programmes organisés par les cantons.
- La vaccination est exemptée de la franchise.
- Les coûts de vaccinations effectuées en dehors de programmes cantonaux ainsi que des vaccinations de garçons et de femmes au-dessus de 19 ans ne sont pas pris en charge.

Des programmes de vaccination cantonaux (mis en œuvre par le biais du service médicoscolaire) existent dans tous les cantons suisses.

Etat de l'information: octobre 2008

Autres informations:

Maladies cancéreuses → [Cancer du col de l'utérus](#)